

L'État protège ses profits. Qui protège nos droits ?

EURENCO SORGUES · GRÈVE EN COURS DEPUIS LE 20 JANVIER 2026



Le contexte

Eurengo fabrique des explosifs militaires. L'État français en est l'unique actionnaire. En 5 ans, son chiffre d'affaires a triplé à 336 millions € et ses bénéfices ont été multipliés par 10. Pendant ce temps, les salaires stagnent.

Ce que la CGT revendique

- 🇪🇺 Augmentation des salaires et revalorisation de la prime d'ancienneté
- 📄 Meilleure prévoyance et amélioration de la part patronale mutuelle
- 📄 CDIisation des salariés intérimaires présents sur site
- ⚖️ Fin des sanctions et annulation du licenciement injuste

LA RÉPRESSION EN CHIFFRES

3

sanctions disciplinaires

16

gendarmes pour 10 grévistes

15

ans d'ancienneté du licencié

Le 20 mai 2026, sur ordre du Préfet du Vaucluse,
16 gendarmes ont expulsé 10 grévistes pacifiques,
dont 2 en situation de handicap.

Exercer le droit de grève est un droit constitutionnel — pas un délit

La CGT a saisi la Ministre des Armées. La lutte continue — avec vous.

Lettre ouverte rendue publique et transmise à la presse · 22 mai 2026

LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DES ARMÉES

À l'attention de Madame la Ministre des Armées

Objet : Répression syndicale chez Eurengo à Sorgues – Responsabilité de l'État actionnaire

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT se tourne aujourd'hui vers vous en votre qualité de ministre de tutelle d'Eurengo, entreprise privée appartenant à 100 % à l'État français, dont le siège social est établi à Sorgues (Vaucluse). Classée SEVESO seuil haut et spécialisée dans la fabrication d'explosifs militaires, Eurengo est une entreprise stratégique pour la défense nationale — et, à ce titre, sous votre responsabilité directe.

Les résultats financiers d'Eurengo témoignent d'une prospérité remarquable : son chiffre d'affaires a triplé en cinq ans, passant de 103 millions à 336 millions d'euros, avec un objectif annoncé d'un milliard d'euros en 2028. Dans le même temps, ses bénéfices ont été multipliés par dix. Cette dynamique est portée, pour une large part, par le travail et l'engagement de ses salariés — dont beaucoup ont contribué à bâtir cette réussite depuis de nombreuses années.

Pourtant, depuis le 20 janvier 2026, les syndicats CGT et FO sont engagés dans un conflit social pour des revendications légitimes : augmentation des salaires, revalorisation de la prime d'ancienneté, amélioration de la part patronale des régimes de prévoyance et de mutuelle, ainsi que la CDIisation des salariés intérimaires présents sur le site. Ces revendications n'ont à ce jour reçu aucune réponse satisfaisante de la direction, malgré quatre mois de mobilisation.

Face à cette mobilisation pacifique et légitime, la direction d'Eurengo a choisi la voie de la répression. Entre le 11 et le 13 mai 2026, trois sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre de salariés grévistes et syndiqués CGT, dont un licenciement pour faute grave frappant un salarié comptant quinze années d'ancienneté. Il ne fait aucun doute pour notre organisation que ces décisions relèvent de la discrimination et de la répression syndicales — pratiques pour lesquelles Eurengo a d'ailleurs déjà été condamné par la justice par le passé.

Plus grave encore : le 20 mai 2026, à la demande d'Eurengo et sur ordre du Préfet du Vaucluse, pas moins de seize gendarmes ont été déployés pour évacuer un piquet de grève composé de dix grévistes, dont deux salariés en situation de handicap. Le prétexte invoqué — la dangerosité du stationnement de camions — apparaît particulièrement fallacieux, ces mêmes stationnements n'ayant jamais posé de problème lors des week-ends. Les grévistes se sont vu menacer de garde à vue à la moindre résistance. Cette démonstration de force contre des travailleurs qui exercent un droit constitutionnel choque profondément le monde du travail.

Madame la Ministre, l'État ne peut ignorer sa responsabilité dans cette situation. En tant qu'actionnaire unique d'Eurengo, l'État fixe les orientations stratégiques de l'entreprise et en est moralement et politiquement comptable. Nous vous posons donc la question directement : est-il acceptable que l'État français — garant des libertés fondamentales, du droit syndical et du droit de grève inscrits dans notre Constitution — couvre et finance une politique d'intimidation antisyndicale dans une entreprise qu'il possède entièrement ?

En conséquence, nous vous demandons solennellement :

- d'intervenir auprès de la direction d'Eurengo, en votre qualité de représentant de l'État actionnaire, afin d'exiger l'arrêt immédiat de toute mesure de répression syndicale et le retrait des sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre des grévistes CGT, en particulier l'annulation du licenciement du salarié injustement congédié ;
- d'ordonner l'ouverture de négociations sérieuses et de bonne foi avec les organisations syndicales représentatives, sur la base des revendications légitimes portées depuis le 20 janvier 2026 ;
- de diligenter une enquête sur les conditions ayant conduit à l'intervention de seize gendarmes contre dix grévistes, dont deux en situation de handicap, et de communiquer publiquement les réquisitions préfectorales ayant motivé cette décision ;
- de vous assurer que l'État actionnaire impulse, au sein d'Eurengo, une politique sociale à la hauteur des profits réalisés et respectueuse des droits fondamentaux des travailleurs ;
- de recevoir sans délai une délégation de notre fédération afin que nous puissions vous exposer directement la situation.

La CGT continuera, avec toute sa détermination, à défendre les salariés d'Eurengo, leurs droits, leur dignité et leur sécurité. Nous vous informons que cette lettre est rendue publique et transmise à la presse.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en notre détermination absolue à faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs.

Virginie Parent

Secrétaire générale

de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT

